

N/REF : 12/06/2026 10H31 C:000003 I:02657
V/REF : AC/C48675
V/Email reçu le Vendredi 12/06/2026 a 10H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PVC
IMMEUBLE : PROVENCE - PVC
6/8, SQUARE DE PROVENCE
35000 RENNES

Rennes, le 17 Juin 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 7 SQUARE DE PROVENCE - MME BOUJA 06 48 18 57 29
LOGEMENT N° 005441, PORTE N°5441, 1° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : INFILTRATIONS D'EAU EN BAS DE MUR DE L'ENTRÉE
RÉPARATION SI FUITE

Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : AUCUNE FUITE CONSTATÉE ET AUCUNE MOISSISSURES
REMARQUE : LA PRÉSENCE DE CLOQUES AU NIVEAU DE LA PEINTURE DUE A
L'HUMIDITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 16/06/26 a 17H03 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU	1	51,46	77,19
	TOTAL H.T.			77,19
	T.V.A. a 10,00%			7,71
	TOTAL T.T.C.En EURO			84,90

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.